

ARRÊTÉ

Le maire de la commune de MIGLOS

Vu le code des collectivités territoriales

CONSIDERANT LES TRAVAUX DE TRANCHEES POUR ENFOUISSEMENT RESEAUX BASSE TENSION ET IMPLANTATIONS POTEAUX ENEDIS

ARRÊTE

LE STATIONNEMENT DE TOUS VEHICULES

EST INTERDIT 200 M EN AMONT ET EN AVAL DU DEPART DE LA PISTE FORESTIERE DE NORGEAT

DU 16/10/2023 AU 16/11/2023

Le maire de MIGLOS,

Est chargé par tous les moyens légaux mis à sa disposition de faire respecter le présent arrêté.

Fait à Miglos le 06 octobre 2023

Le Maire,
Sébastien LACROIX



| |
|---|
| RF FOIX ARIEGE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/10/2023 009-210901922-20231013-AR_2023_17-AR |